

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Véronique Hurni et consorts - Les Ateliers du Funambule sur le fil du rasoir ?

Rappel de l'interpellation

Certaines difficultés psychologiques se révèlent particulièrement handicapantes à l'adolescence et elles peuvent réduire significativement les capacités d'autonomie et d'insertion du jeune en pénalisant ses perspectives d'avenir.

Certes, de nombreuses structures d'interventions éducatives, scolaires et thérapeutiques existent mais, parfois, des jeunes en ruptures sociales peuvent ne pas bénéficier de ces structures souvent à cause de leurs blessures qui les amènent à se méfier des professionnels.

Les Ateliers Thérapeutique du Funambule apportent une solution originale d'atelier ou la rencontre se fait entre un jeune et un adulte passionné par un art. Cette rencontre est dégagée de tout objectifs de soins, ceux-ci n'intervenant que dans un deuxième temps.

En effet, une fois le lien établi, psychologues, ergothérapeutes et médecins participent à l'évolution du jeune.

Depuis l'ouverture des Ateliers du Funambule en 2010, les résultats de ce type de prise en charge sont très encourageants. Ces Ateliers ont accueilli plus de 70 jeunes sur une durée moyenne de 8 mois.

Le gain pour chaque jeune est manifeste notamment en termes de reprises d'activités puisque 33% ont repris une formation à la sortie du Funambule. Pour les autres l'on peut estimer que le travail effectué au Funambule leur apporte une reprise de confiance envers l'adulte et pourrait leur permettre ainsi d'accéder plus aisément aux structures d'interventions éducatives vaudoises.

Aussi je me permets de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

- Peut-on espérer que cette démarche, initiée en 2010, perdure dans les années à venir ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Les ateliers thérapeutiques du Funambule ont été créés en 2010. Ils font partie du Département de psychiatrie du CHUV, Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, et proposent une prise en charge ambulatoire. Il s'agit d'un mode d'accompagnement bien connu en psychiatrie.

Certains jeunes présentant de grandes difficultés psychiques ne parviennent pas à profiter d'emblée de soins psychothérapeutiques classiques, car ils ont tendance à se méfier des adultes et des thérapeutes. Ils sont cependant accessibles à partager des expériences et des activités avec des personnes éloignées d'un environnement médical.

Les ateliers thérapeutiques du Funambule constituent un moyen d'entrer en contact avec ces jeunes. Chaque atelier est animé par un professionnel : cuisinier, conteuse, céramiste, peintre et réalisateur. Il se passe en présence d'une psychologue, d'une ergothérapeute ou d'un médecin qui peuvent dans un

second temps témoigner de l'évolution du jeune et de la façon dont il progresse.

Les ateliers thérapeutiques du Funambule sont ouverts 2 jours par semaine. Outre les professionnels animateurs des ateliers, cette structure est dotée de 0.9 EPT (0.4 EPT d'ergothérapeute, 0.3 EPT de psychologue et 0.2 EPT de médecin).

L'âge d'admission est compris entre 10 et 18 ans (âge moyen de 16.25 ans). Depuis 2010, le Funambule a accueilli 89 jeunes dont 35 garçons pour 54 filles avec une durée moyenne de prise en charge de 6 mois.

Les deux tiers des jeunes quittent l'atelier après environ six mois à un an de fréquentation, en ayant retrouvé à la fois un lien plus positif avec le monde des adultes et un projet de reprise d'activité scolaire ou de formation.

Ce type d'intervention qui touche une population peu nombreuse mais à haut risque s'avère coûteux, car il n'est que partiellement pris en charge par la LAMal. En sus des 0.9 EPT mentionnés ci-dessus, partiellement facturés à la LAMal, la rémunération à l'heure des intervenants ainsi que les fournitures représentent de CHF 50'000 à 80'000 par année pris en charge par le CHUV. Une recherche de sponsoring complémentaire a été initiée depuis 2014 pour soutenir voire augmenter cette activité.

Il n'y a pas aujourd'hui de remise en cause ou d'intention de suppression de ce programme de la part de la direction du CHUV. Les ateliers du Funambule ne sont par conséquent pas " sur le fil du rasoir ".

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1 avril 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean